

# MERCI DE RESPECTER VOTRE CADRE DE VIE

# DÉPÔTS D'ENCOMBRANTS INTERDITS, SOUS PEINE D'AMENDE.

*sanction allant jusqu'à 1500€ et la confiscation du véhicule : des contrôles seront effectués et les contrevenants feront l'objet de poursuites.*



UN DOUTE ?

UNE QUESTION ?

[WWW.MORLAIX-COMMUNAUTE.BZH](http://WWW.MORLAIX-COMMUNAUTE.BZH)

 N° Vert 0 800 130 132

APPEL GRATUIT



MORLAIX  
communauté  
BRO MONTROULEZ